



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 06 janvier 2026

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mmes Mathilde DELANNES – Sandra RENON. MM. Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – **Nicolas JASKOT (33 – Absent non excusé)** – **Mickaël AUGUSTIN (64 – Absent non excusé)**.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°04 du 02 décembre 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 février 2026 - Date limite envoi dossiers : 27/01/2026

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST AGNANT - STADE MAURICE JAUD - NNI 173080102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 16/12/2025 (230 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/01/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LA ROCHELLE - STADE ANDRÉ BRACQ - NNI 173000301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 191 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHATEAUBERNARD - STADE CLAUDE BOUÉ 3 - NNI 160890103

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 27/09/2025.

Date de mise en service : 27/09/2015

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 20/11/2025 : Conformes.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 27/09/2035 (Date de la mise en service + 10 ans).

MONTMOREAU ST CYBARD - STADE GOUARD DUMOULIN 2 - NNI 162300102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/08/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

BARDENAC - STADE MONTIGAUD - NNI 160290101

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 17/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/12/2025

- AAC du 17/12/2025 (250 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

BOISNE LA TUDE - STADE RENÉ MERLAUD - CHARMANT - NNI 160820101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 08/11/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VARETZ - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 192789901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.
- Rapport de visite du 23/12/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires côtés
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/01/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BEGLES - GYMNASE DU DORAT - NNI 330399904

BEGLES – GYMNASE DU DORAT – NNI 330399904

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 28/11/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Rapport de visite du 28/11/2025 effectué par Mr Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- **Plan des vestiaires**

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/01/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et d'un plan des vestiaires avant le 30/06/2026.**

CASTETS ET CASTILLON - STADES LES CHARMILLES - NNI 331060102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 en date du 02/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/12/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 jusqu'au 06/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

ARES - STADE MUNICIPAL - NNI 330110101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 18/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 18/11/2025

- Rapport de Visite du 08/12/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 06/09/2005 (2993 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/01/2036.

BERNOS BEAULAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 330460101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 25/11/2025
- Rapport de visite du 25/11/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 27/08/1997 (600 personnes en pourtour et 240 personnes en tribunes)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036.

BORDEAUX - Stade C. Martin ferdinand Moreau - NNI 330630801

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2029.

Date de mise en service : 18/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 03/12/2025, à la suite du changement du revêtement synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/12/2025.
- Rapport de visite du 02/12/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Rapport de visite du 22/12/2025 (conformité des buts à 11) effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/10/2010 (300 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune).
- Tests In-Situ du 14/11/2025 : Conformes (LABOSPORT)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/11/2035 (Date de la mise en service + 10 ans).

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 - NNI 331920306

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2026.

Date de mise en service : 01/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN en date du 01/12/2025, à la suite de l'Avis Préalable du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/12/2025.

- Rapport de visite du 01/12/2025 effectué par Mr Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

- **Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/06/2026 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 01/06/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

ST DENIS DE PILE - STADE BOMALE 1 - NNI 333930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/11/2025

- Rapport de Visite du 26/11/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 02/07/1999 (220 personnes en pourtour et 75 personnes en tribune)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/03/2026) :

- **Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036, **à la Levée des Non-Conformités avant le 30/06/2026.**

VENDAYS MONTALIVET - STADE STÉPHANE DUOLE - NNI 335400201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 03/12/2025

- Rapport de visite du 16/12/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 24/10/2016 (500 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 3 - NNI 331990103

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/04/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments transmis :

- Rapport de visite du 01/12/2025 de conformité des travaux (nouveau bloc vestiaires) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/04/2027.

LEGE CAP FERRET - STADE FRÉDÉRIC SESOSTRIS - NNI 332360201

Cette installation était classée en retirée de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 09/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/12/2025.

- Rapport de visite du 08/12/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 24/10/2016 (3257 personnes en pourtour, 290 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

PELLEGRUE – COMPLEXE ANDRE GOUDARD – NNI 333160101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/11/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments transmis :

- Rapport de visite du 26/11/2025 de conformité des travaux (arrosage intégré) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 19/11/2027.

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 4 – NNI 331990104

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments transmis :

- Rapport de visite du 01/12/2025 de conformité des travaux (vestiaires) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033.

GRADIGNAN – PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 1 – NNI 331920301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN de la PLAINE DES JEUX DE MANDAVIT 6 en date du 01/12/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/06/2031

GRADIGNAN – PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 3 – NNI 331920302

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN de la PLAINE DES JEUX DE MANDAVIT 6 en date du 01/12/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 22/03/2031.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 - NNI 331920306

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 01/12/2025 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 282 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.45 (≥ 0.50 minimum pour un niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

GRAYAN ET L HOPITAL - STADE ALAIN RABENNE - NNI 331930101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 03/12/2025 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 152 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

LE HAILLAN - PLAINE DE JEUX DU HAILLAN N° 08 - NNI 332000208

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/12/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 84 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.19
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/01/2028.

2.2 Confirmation de classement

PELLEGRUE - Complexe André Goudard - NNI 333160101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/11/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 141 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2028.

ROAILLAN - STADE MUNICIPAL - NNI 333570101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 15/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/12/2025 pour un classement en niveau E7, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 93 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/01/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

LIBOURNE - STADE JEAN ANTOINE MOUEIX 1 - NNI 332430101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 18/11/2025 pour un classement en niveau E4, à la suite d'un relamping, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 716 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/01/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

L ISLE JOURDAIN - GYMNASE ISLE JOURDAIN - NNI 861129901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 17/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/12/2025.
- AOP du 09/10/2025 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AVANTON - STADE LE CLOS DE BEAUMONT 1 - NNI 860160101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 16/12/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

L ISLE JOURDAIN - GYMNASE ISLE JOURDAIN - NNI 861129901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/12/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 331 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ECHIRE - Salle OmnisportS - NNI 791099901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 15/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/12/2025.
- Rapport de visite du 12/12/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'Aire de Jeu et des Vestiaires
- AOP du 12/09/2023 (940 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/01/2036.

ST JEAN DE THOUARS - SALLE DE SPORTS - NNI 792599901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 21/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/11/2025.
- Rapport de visite du 25/11/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'Aire de Jeu et des Vestiaires
- AOP du 23/03/2022 (247 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FRONTENAY ROHAN ROHAN - STADE MUNICIPAL - NNI 791300101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/12/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 16/10/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 92 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.33
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/01/2030.

VAL EN VIGNES - stade municipal 2 - NNI 790630102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 24/11/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

MELLE - STADE DU PINIER 2 - NNI 791740102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 29/10/2025 pour un classement en niveau E6, (bon relevé), et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 131 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

SECONDIGNY - STADE CLAUDE GUIGNARD FOOT A8 - NNI 793110103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/11/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/11/2025.

– Etude d'éclairage en date du 30/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 55 m x 40 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 9,70m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (GOLIATH F04014 (960 et 1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 109 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,27
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,43

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUGIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 240160101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/01/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

PIEGUT PLUVIERS - STADE DES GARENNES 2 - NNI 243280102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/07/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/01/2036.

TERRASSON LAVILLEDIEU - STADE PAUL COUVIDAT 1 - NNI 245470101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/12/2025.

- Rapport de visite du 23/12/2025 effectué par Mathilde DELANNES, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MONTPON MENESTEROL – GYMNASSE MICHELE MICHEL COUSSET – NNI 242949903

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/01/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 2 en date du 23/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/12/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 28/12/2010 (666 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BRANTOME EN PERIGORD - STADE SYLVAIN DUMAZET 1 - NNI 240640101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 283 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2028.

PIEGUT PLUVIERS - STADE DES GARENNES 1 - NNI 243280101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/12/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 117 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.37
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/01/2028.

TERRASSON LAVILLEDIEU - STADE PAUL COUVIDAT 1 - NNI 245470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 227 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

ST PARDOUX LA RIVIERE - STADE FRANCIS DUBUISSON - NNI 244790101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 17/12/2025 pour un classement en niveau E5, à la suite de réglages, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 257 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/01/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

LIMOGES – STADE BEAUBREUIL MONTARAUDS – NNI 870850402

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 28/10/2025
- Courrier de réalisation de travaux du 25/02/2025
- Courrier Fiche Projet
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu (105m X 68m)
- Fiche synthétique (FIELDTURF VERTEX QUATTRO 42-13 de 42mm, sous-couche PROPLAY 20mm et remplissage liège)
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires joueurs de 20m², 2 vestiaires arbitres de 13m² et 8m² et un bureau délégué de 8.55m²)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHALUS - STADE ROBERT DOLLIER - NNI 870320101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/12/2025 pour un classement en niveau E7 LED, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 114 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

BUSSIERE GALANT - STADE DES RIBIÈRES - NNI 870270101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/11/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 200 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LACAJUNTE - STADE MUNICIPAL - NNI 401360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 133 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOE - Stade De Canelles 5 - NNI 470310105

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.

- AAC du 18/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

BOE - STADE DE CANCELLES 6 - NNI 470310106

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.

- AAC du 18/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

BOE - STADE DE CANCELLES 7 - NNI 470310107

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.

- AAC du 18/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

MARMANDE - STADE MICHELON 4 - NNI 471570104

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 25/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

MARMANDE - STADE MICHELON 6 - NNI 471570106

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 25/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/01/2036.

MARMANDE - STADE MICHELON 7 - NNI 471570107

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 25/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

BOE - STADE BORDENEUVE - NNI 470310201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.

- AAC du 18/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/01/2036.

BOE - STADE DE CANCELLES 3 - NNI 470310103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/12/2025.
- AAC du 18/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/01/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MARMANDE - STADE LA GRAVETTE - NNI 471570301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 01/12/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

LE MAS D AGENAIS - Stade Norbert Teyssier 3 - NNI 471590103

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 22/10/2025
- Courrier de réalisation de travaux de la Mairie du 23/10/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu (105m X 68m)
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires joueurs de 15m² et 2 vestiaires arbitres de 8m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 1 - NNI 473230201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Club House pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 05/12/2025

- Plan du Club House avec point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Club House pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

MIRAMONT DE GUYENNE – FOOT5 PALISSADES – NNI 471685501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 03/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 28/11/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 28/11/2025

- Rapport de visite du 28/11/2025 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 03/11/2035 (date de mise en service + 10 ans).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOE - STADE DE CANCELLES 4 - NNI 470310104

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

MIRAMONT DE GUYENNE – FOOT5 PALISSADES – NNI 471685501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/11/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 326 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.50

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARTIGUELOUTAN - STADE MUNICIPAL - NNI 640590101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/10/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/10/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/01/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

ST JEAN DE LUZ - STADE DE CHANTACO N° 1 - NNI 644830201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/11/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 03/12/2025 (150 personnes en pourtour et 290 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036.

ST JEAN DE LUZ - STADE DE CHANTACO N° 4 - NNI 644830204

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 03/12/2025 (150 personnes en pourtour et 290 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2036.

ST PEE SUR NIVELLE - STADE DU CHÂTEAU - NNI 644950101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/11/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2026) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ANGLET - STADE SAINT JEAN - NNI 640240101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 13/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 04/11/2025 pour un classement en niveau E4, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 448 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/01/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

